

MAIRIE de
SAINT-JEAN-SAVERNE

57 Grand Rue - 67700



ARRETE MUNICIPAL N°2025-20
Portant réglementation de la circulation RUE DE LA FORÊT

Le Maire de la Commune de Saint-Jean-Saverne,

VU les articles L.2212-1 à 2212-5 et L. 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article R 225 du Code de la Route

VU l'article R. 26-15 du Code Pénal

Vu le Code de la voirie routière

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, Départements et Communes

VU la demande de la société ESTEVES sise 21 rue du mont Saint Barbe 67700 OTERSTHAL, en charge des travaux de réfection du mur du cimetière à Saint-Jean-Saverne.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux.

ARRETE

Article 1^{er} Du 22 septembre 2025 au 20 octobre 2025, la société ESTEVES est autorisée à occuper le domaine public, au niveau du cimetière, rue de la forêt, dans le cadre des travaux de réfection du mur du cimetière.

Article 2 Pendant la durée des travaux, les restrictions suivantes seront appliquées au droit du chantier : vitesse maximale de tous les véhicules limités à 30km/h, stationnement interdit sur les trottoirs, sur le parking en face du cimetière et qualifié de gênant au droit du chantier.

Article 3 La société ESTEVES est chargée de la mise en place d'une signalisation règlementaire et sa responsabilité serait engagée en cas d'incident sur le site.

Article 5 Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 à 3 ci-dessus.

Article 4 Ampliation du présent arrêté est communiquée à :
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saverne,
Monsieur le Directeur Département du SDIS,
Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saverne,
Monsieur le Chef du service routier de Saverne,
La société ESTEVES.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le Préfet du département du Bas-Rhin.

Envoyé en préfecture le 15/09/2025

Reçu en préfecture le 15/09/2025

Publié le

ID : 067-216704254-20250915-ARR202520-AR

Fait à Saint-Jean-Saverne, 15 septembre 2025

